

# Conseil des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières

## COMMUNIQUÉ

### ***Le Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières poursuit la réforme afin de participer aux initiatives internationales***

**Le 19 décembre 2010**

Le Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières (le Conseil) s'est réuni le 19 décembre 2010 à Calgary.

Le Conseil demeure résolu à améliorer le système de réglementation des valeurs mobilières afin de respecter les engagements du Canada à l'échelle internationale, de s'adapter aux conditions changeantes du marché et servir les intérêts des investisseurs.

Le Conseil reconnaît l'importance de maintenir un système de réglementation novateur, concurrentiel et souple qui protège les investisseurs et favorise des marchés des capitaux justes et efficaces.

Le système de réglementation des valeurs mobilières du Canada se porte bien et est hautement considéré partout dans le monde, comme en fait foi son classement régulier parmi les meilleurs systèmes de réglementation au monde selon des organismes internationaux indépendants. Depuis les six dernières années, les rapports *Doing Business* de la Banque mondiale ont toujours classé le Canada parmi les cinq premiers États en ce qui concerne la protection des investisseurs, ex æquo avec les États-Unis et devant le Royaume-Uni. Pour la deuxième année de suite, le Milken Institute estime que le Canada est chef de file en matière d'accessibilité des capitaux. Le Conseil considère que la solidité du régime canadien a aidé le Canada à traverser la récente crise financière mondiale mieux que la plupart des autres pays.

Au cours des six dernières années, le Conseil a vu à la mise en œuvre d'un système de passeport national et à l'adoption de lois hautement harmonisées afin de créer un accès à guichet unique pour tous les participants au marché canadien. Ces mesures se sont concrétisées sous un régime provincial-territorial de réglementation des valeurs mobilières.

Lors de la rencontre, le président des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) a présenté au Conseil un compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de volets importants du plan de travail des ACVM. Le Conseil a réitéré son appui envers ce plan et s'est engagé à le mettre en œuvre dans les plus brefs délais. Parmi les éléments dont il a été question durant la rencontre, citons la réglementation sur les

instruments dérivés de gré à gré, les agences de notation et les fonds de couverture, ainsi que l'harmonisation de la réglementation des instruments financiers dérivés partout au Canada. Les provinces et les territoires se sont également engagés à proposer des modifications législatives concernant plusieurs de ces initiatives en 2011.

Le Conseil a été créé en vertu du *Protocole d'entente provincial-territorial sur la réglementation des valeurs mobilières* de 2004, signé par tous les territoires et toutes les provinces, sauf l'Ontario. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses activités, visitez le site Web du Conseil au [www.valeursmobilières.org](http://www.valeursmobilières.org).

- 30 -

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec :

Bart Johnson, directeur, Communications  
Ministère des Finances et de l'Entreprise de l'Alberta  
780-422-5963